

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

ALZONNE - Commune

Séance du mercredi 25 février 2026

Délibération N° DE_2026_005

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 18 | 15 | 14 |
| Date de la convocation : 18/02/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 14 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Brigitte VIEU.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Nathalie ENCINAS Thibault FORT Cyril GILLIS Anaïs JEANET Marianne LEPRÊTRE Christelle LOGEAS Jean LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Gérard RUMEAU Jacques TISSEYRE Brigitte VIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Anne-Marie DENUC Bernard GIEULES Leila REGRAGUI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Henri BONNAFOUS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation CFU Commune 2025

Approbation du Compte Financier Unique 2025-Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2222-3

Vu la délibération n° 20211048 du 3 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés

Le Conseil Municipal a ouï cet exposé et après en avoir délibéré (M le Maire n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Alzonne

Alzonne, le 25/02/2026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET Brigitte VIEU
Maire d'Alzonne Secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Brigitte VIEU
Président de séance

Henri BONNAFOUS
Secrétaire de séance